

SECTION 36

Dispositions applicables à la zone H-406, secteur Kateri

Plan d'implantation et intégration architecturale

CONTEXTE

L'identification, dans le Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIA), de certains territoires ou de certaines catégories de projets devant faire l'objet d'une évaluation qualitative au moment d'une demande de permis ou de certificat, permet à la municipalité d'assurer la qualité de l'implantation et de l'intégration architecturale tout en tenant compte des particularités d'un secteur spécifique. Cette approche plus souple d'évaluation des projets à partir de critères plutôt que de normes favorise la recherche de solutions novatrices dans un échange ouvert entre la municipalité et les promoteurs. Source : La prise de décision en urbanisme, MAMROT.

96. DOMAINE D'APPLICATION

Zone H-406

Intervention assujettie:

Un plan d'implantation et d'intégration architecturale est requis pour toute demande de permis de construction ou demande de certificat d'autorisation relative à la modification, à la construction modifiant l'apparence et visible de la voie publique, l'aménagement de terrain, d'accès au terrain ou d'un espace de stationnement sont également assujettis à la présente section.



Contexte : Vue aérienne du secteur Kateri et des environs
Lieu : Sainte-Catherine. Source Google Map



Contexte : Zone H-406, Source Ville de Sainte-Catherine

SECTION 36

Dispositions applicables
à la zone H-406, secteur
Kateri

**Caractère
identitaire du
secteur**

CONTEXTE

La lecture des caractéristiques du secteur d'intervention permet de saisir les forces et les contraintes du site ainsi que les opportunités de mise en valeur. Cette lecture est succincte et vise à relever les éléments les plus marquants.

Intimement rattaché à l'histoire de Sainte-Catherine, le secteur Kateri occupe une place importante dans l'identité Sainte-Catherinoise. Ses particularités, incluant son cadre bâti, son potentiel archéologique et les aménagements consacrés à la mémoire du lieu témoignent de la relation entre Sainte-Catherine et l'eau au fil du temps.



Contexte : Occupation des lieux de l'actuel boulevard Marie-Victorin, vers 1920
Source : archives de la ville de Montréal



Contexte : La maison Hilaire-Guérin vestige du passé agro-domestique (1750) Source : Ville de Sainte-Catherine



Contexte : Église d'origine (photo 1948)
Source : BANQ



Contexte : Déplacement des missions en provenance de La Prairie : de 1676 à 1690 la mission s'établit sur l'actuel secteur Kateri. Source : Ethnoscop



Contexte : Tombeau de Kateri
Source : BANQ



Contexte : Tombeau de Tekakwitha (peinture de 1930 par Paul Archibald Caron) Lieu : Sainte-Catherine.
Source : invaluable.com



Contexte : Cénotaphe de Kateri de Tekakwitha
Lieu : Sainte-Catherine.

SECTION 36

Dispositions applicables
à la zone H-406, secteur
Kateri

Objectifs et critères

VISION D'AMÉNAGEMENT

Représentation explicite du futur souhaité, la vision est à la fois rationnelle et intuitive, englobante et prospective. S'adressant aux forces vives de la collectivité, elle propose un cadre d'intervention convergent et cohérent, dans la mise en œuvre d'une ambition commune.

97. OBJECTIFS ET CRITÈRES APPLICABLES À LA ZONE H-406, SECTEUR KATERI

Objectifs généraux

- Mettre en œuvre des projets de construction en concordance au Plan d'urbanisme de la ville de Sainte-Catherine afin d'optimiser l'utilisation du sol et améliorer la qualité de vie selon la capacité de développement du territoire pour les secteurs à développer, redévelopper ou requalifier;
- Concevoir un cadre bâti doté d'une facture architecturale contemporaine, noble et prestigieuse, allié à des aménagements au design urbain recherché, confirmant l'identité du lieu;
- Favoriser des projets offrant des perspectives de vues de qualité sur le fleuve Saint-Laurent et la ville de Montréal et participants avantageusement à la valorisation et l'intégration des éléments d'intérêt panoramique locaux, notamment l'église Sainte-Catherine-d'Alexandrie, le cénotaphe de Kateri Tekakwitha, le pont levant et le parc Optimiste;
- Mettre en valeur le secteur Kateri par des projets attractifs et armés aux éléments d'intérêt locaux, reflétant le caractère historique, culturel et identitaire du lieu tout en intégrant les caractéristiques du milieu naturel environnant;
- Favoriser le développement de projets à échelle humaine proposant une complémentarité entre les réseaux actifs privés et publics, un rehaussement de la perméabilité urbaine et une connexion efficace et fonctionnelle aux équipements récréatifs à proximité;
- Valoriser la richesse patrimoniale et culturelle du milieu d'insertion par une interface soignée entre les domaines public et privé;
- Planifier les projets en considérant les lots adjacents susceptibles de présenter un potentiel de développement, de redéveloppement ou de requalification, afin de favoriser la création de milieux de vie intégrés et cohérents;
- Concevoir des projets favorisant des aménagements et des bâtiments à faible impact dans le respect des principes du développement durable;
- Concevoir des projets inclusifs respectant les diverses politiques municipales.

SECTION 36

Dispositions applicables à la zone H-406, secteur Kateri

ORGANISATION SPATIALE ET IMPLANTATION

OBJECTIF 1

CONCEVOIR DES PROJETS FAVORISANT UNE TRAME URBAINE PERMÉABLE ET À ÉCHELLE HUMAINE, DOTÉE DE PERCÉES VISUELLES DE QUALITÉ PANORAMIQUE, RESPECTUEUX DU MILIEU D'INSERTION ET DES ÉLÉMENTS D'INTÉRÊT PARTICULIERS AU SECTEUR KATERI.

CRITÈRES		RÉPOND AUX CRITÈRES					COMMENTAIRES
		NON			OUI		
1.1	Favoriser une trame lotie avec des ouvertures sur l'ensemble des perspectives du secteur, afin de les mettre en valeur et de contribuer à l'ambiance du lieu;		1	3	4	5	
1.2	Concevoir une implantation des bâtiments dictée par la configuration de la rue et les espaces publics situés à proximité, lesquels contribueront à un milieu de vie animé et dynamique pour l'ensemble des utilisateurs;		1	3	4	5	
1.3	Faire en sorte que l'implantation des bâtiments et la disposition des liens actifs créent une ouverture sur les espaces publics tout en favorisant des aires d'agrément exclusives;		1	3	4	5	
1.4	Mettre en valeur la qualité paysagère du secteur par le maintien et la création de percées visuelles sur les éléments d'intérêt culturel et naturel environnant;		1	3	4	5	
1.5	Favoriser une densité résidentielle optimale et en respect du milieu d'insertion;		1	3	4	5	
1.6	Arrimer le projet dans son milieu par une interface dynamique et cohérente entre le domaine privé, les espaces récréatifs et les éléments culturels à proximité;		1	3	4	5	
1.7	Favoriser l'implantation d'un ensemble de bâtiments de moyen gabarit plutôt que l'implantation d'un bâtiment de grand gabarit;		1	3	4	5	
1.8	Organiser la zone H-406 de manière à favoriser l'intégration du projet dans le milieu d'insertion en s'inspirant du plan d'aménagement suivant :		1	3	4	5	



RÉFÉRENCE VISUELLE


SECTION 36

Dispositions applicables à la zone H-406, secteur Kateri

ORGANISATION SPATIALE ET IMPLANTATION

OBJECTIF 2

IMPLANTER LES BÂTIMENTS EN FONCTION DES CARACTÉRISTIQUES PHYSIQUES, TOPOGRAPHIQUES ET ENVIRONNEMENTALES DU SITE AFIN DE PLANIFIER DES PROJETS ADAPTÉS À LEUR MILIEU D'INSERTION ET CONTRIBUANT À LA MISE EN VALEUR DES ÉLÉMENTS D'INTÉRÊT DU SECTEUR KATERI

CRITÈRES	RÉPOND AUX CRITÈRES					COMMENTAIRES
	NON			OUI		
2.1 Favoriser une implantation des bâtiments de façon à minimiser les altérations à l'environnement naturel tout en mettant l'accent sur la préservation des arbres matures;		1	3	4	5	
2.2 Favoriser l'implantation de bâtiments créant un ensemble cohérent et intégré au milieu d'insertion et soutenant une mobilité active fonctionnelle, accessible et sécuritaire;		1	3	4	5	
2.3 Privilégier une implantation des bâtiments de manière à créer des zones de transition harmonieuses entre le domaine public et privé;		1	3	4	5	
2.4 Privilégier l'implantation des bâtiments afin de minimiser la visibilité des aires de stationnement depuis le domaine public;		2	3	4	5	
2.5 Privilégier une implantation des bâtiments cohérente au concept d'organisation spatiale du secteur Kateri;		1	3	4	5	
2.6 Favoriser une implantation des bâtiments préservant les perspectives de vues sur la voie maritime et la promenade riveraine;		2	3	4	5	
2.7 Préconiser la création de nouvelles perspectives de vue panoramique entre le projet et les éléments d'intérêt locaux;		2	3	4	5	
2.8 Favoriser l'ouverture de percées visuelles de qualité au sein du site par une implantation comprenant des espaces de dégagement entre les bâtiments;		3	3	4	5	
2.9 Valoriser une implantation des bâtiments respectueux de la trame actuelle, favorisant un dégagement entre les bâtiments et une gradation des hauteurs.		1	3	4	5	

SECTION 36

Dispositions applicables à la zone H-406, secteur Kateri

ORGANISATION SPATIALE ET IMPLANTATION

OBJECTIF 2

IMPLANTER LES BÂTIMENTS EN FONCTION DES CARACTÉRISTIQUES PHYSIQUES, TOPOGRAPHIQUES ET ENVIRONNEMENTALES DU SITE AFIN DE PLANIFIER DES PROJETS ADAPTÉS À LEUR MILIEU D'INSERTION ET CONTRIBUANT À LA MISE EN VALEUR DES ÉLÉMENTS D'INTÉRÊT DU SECTEUR KATERI

RÉFÉRENCE VISUELLE



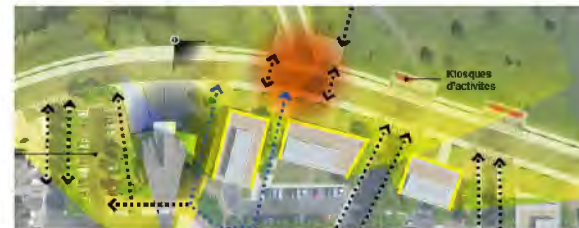
Contexte : L'organisation spatiale du projet tient compte des réseaux de déplacements et des aires de rencontre existants et planifiés;
Source BC2 et Ville de Sainte-Catherine



Contexte : L'implantation des nouveaux bâtiments met en valeur la relation avec les éléments d'intérêt adjacents et environnants
Espace la vie le 16, Québec, Source ABCP architecture



Contexte : L'organisation spatiale participe à l'échelle humaine par la création de parcours actifs connectés à la tram e publique;
Source Vivre en Ville et Ville de Sainte-Catherine



Contexte : Les percées visuelles et la trame viaire mettent le secteur en relation avec le boulevard Marie-Victorin et le fleuve Saint-Laurent. Source BC2 et Ville de Sainte-Catherine



Contexte : Implantation favorisant l'ouverture de percées visuelles sur le fleuve Saint-Laurent et l'église Sainte-Catherine-d'Alexandrie.
Source Vivre en ville et Ville de Sainte-Catherine

SECTION 36

Dispositions applicables à la zone H-406, secteur Kateri

ARCHITECTURE

VOLUMÉTRIE ET
TRAITEMENT
ARCHITECTURAL

OBJECTIF 3

FAVORISER UN CADRE BÂTI DISTINCTIF, DONT L'AMBIANCE EST CATÉGORISÉE PAR DES TRANSITIONS HARMONIEUSES ENTRE LES DIVERSES COMPOSANTES DU MILIEU D'INSERTION ET UNE MISE EN VALEUR DES COMPOSANTES IDENTITAIRES, PAYSAGÈRES ET FONCTIONNELLES DU SECTEUR KATERI;

CRITÈRES		RÉPONDRE AUX CRITÈRES					COMMENTAIRES
		NON			OUI		
3.1	Moduler la forme du bâtiment et prévoir une gradation des hauteurs afin de préserver la convivialité du lieu, de protéger les perspectives de vue et de valoriser les éléments d'intérêt culturel environnants;		1	3	4	5	
3.2	Intégrer des décrochés à l'architecture du bâtiment afin de créer une transition harmonieuse avec le milieu d'insertion et de favoriser une ambiance à l'échelle du piéton;		1	3	4	5	
3.3	Favoriser une distribution des volumes dans l'architecture du bâtiment, afin de rompre la linéarité et la verticalité de celui-ci, tout en créant un rythme du cadre bâti dans le secteur;		1	3	4	5	
3.4	Préconiser un concept architectural intégrant les formes et styles architecturaux propres aux caractéristiques historiques et culturelles du lieu;		1	3	4	5	
3.5	Privilégier les bâtiments incluant une modulation des hauteurs et un retrait des étages supérieurs de manière à préserver une gradation de la hauteur avec le cadre bâti existant;		1	3	4	5	
3.6	Intégrer une gradation des hauteurs des bâtiments, permettant d'encadrer la rue et les espaces publics et contribuer à leur animation;		1	3	4	5	
3.7	Tirer profit des perspectives visuelles qu'offrent les éléments d'intérêts environnants.		1	3	4	5	
3.8	Concevoir des bâtiments aux étages de formes différenciées favorisant l'échelle humaine du lieu par le rythme de la façade et le retrait des étages supérieurs.		1	3	4	5	

SECTION 36

Dispositions applicables à la zone H-406, secteur Kateri

ARCHITECTURE

VOLUMÉTRIE ET
TRAITEMENT
ARCHITECTURAL

OBJECTIF 4

PRÉCONISER UN TRAITEMENT ARCHITECTURAL RESPECTUEUX DES CARACTÉRISTIQUES SOCIO-CULTURELLES ET HISTORIQUES DU SECTEUR NOTAMMENT LA PERPÉTUATION D'UNE AMBIANCE DE MILIEU DE VIE DE QUALITÉ, À ÉCHELLE HUMAINE;

CRITÈRES		RÉPONDRE AUX CRITÈRES					COMMENTAIRES
		NON			OUI		
4.1	Favoriser un traitement architectural participant à la mise en valeur des éléments d'intérêts culturels et naturels environnants;		1	3	4	5	
4.2	Privilégier un style architectural distinctif harmonisé au caractère historique spécifique du secteur Kateri et à son cadre bâti existant;		1	3	4	5	
4.3	Prévoir un traitement architectural des étages inférieurs favorisant une échelle humaine;		1	3	4	5	
4.4	Privilégier un traitement architectural soigné et avec un souci de finition des quatre façades;		2	3	4	5	
4.5	Traiter l'intégration architecturale des balcons et escaliers afin qu'ils s'harmonisent au style du bâtiment ;		1	3	4	5	
4.6	Briser la linéarité du toit par une composition architecturale exprimée, notamment, par une variation de niveaux, un changement de volumétrie, l'ajout de balcons-terrasses;		1	3	4	5	
4.7	Favoriser un bâtiment à faible impact environnemental, par une conception architecturale s'inspirant des principes de construction et de développement durable;		1	3	4	5	
4.8	Prévoir des constructions et des aménagements pratiques et fonctionnels selon les principes d'adaptation et/ou d'accessibilité universelle;		2	3	4	5	
4.9	Participer à la mise en valeur du secteur par le respect des éléments distinctifs des bâtiments adjacents, notamment le clocher de l'église Sainte-Catherine d'Alexandrie.		1	3	4	5	

SECTION 36

Dispositions applicables
à la zone H-406, secteur
Kateri

ARCHITECTURE

VOLUMÉTRIE ET
TRAITEMENT
ARCHITECTURAL

OBJECTIF 4

PRÉCONISER UN TRAITEMENT ARCHITECTURAL RESPECTUEUX DES CARACTÉRISTIQUES SOCIO-CULTURELLES ET HISTORIQUES DU SECTEUR NOTAMMENT LA PERPÉTUATION D'UNE AMBIANCE DE MILIEU DE VIE DE QUALITÉ, À ÉCHELLE HUMAINE;

RÉFÉRENCE VISUELLE



Contexte : La modulation des étages supérieurs contribue à l'échelle humaine du lieu.
Source Vivre en Ville et Ville de Sainte-Catherine



Contexte : La modulation du bâtiment participe à l'intégration dans le milieu d'insertion. Lieu Allée Bellevue, Québec Source Vivre en Ville et Ville de Sainte Catherine



Contexte : Le traitement différencié entre le rez-de-chaussée et les étages supérieurs participe à l'échelle humaine du lieu.
- Lieu : Projet Zibi, Gatineau, Source Vivre en Ville.



Contexte : Le traitement architectural est en relation avec le cadre bâti existant.
Lieu : Royal Ontario Museum, Toronto, Source culturetoronto.



Contexte : Les éléments contemporains du bâtiment complètent les caractéristiques du bâtiment ancien.
Lieu : Moritzburg Museum, Allemagne, Source dezeen.com.



Contexte : La démarcation d'espaces privatifs rappelant la typologie des maisons unifamiliales contiguës contribue à créer du rythme dans la façade.
Lieu : West don Lands, Toronto, Source Vivre en Ville.

SECTION 36

Dispositions applicables à la zone H-406, secteur Kateri

ARCHITECTURE

MATÉRIAUX ET
COULEURS

OBJECTIF 5

FAVORISER UNE INTÉGRATION COHÉRENTE ET HARMONIEUSE DES BÂTIMENTS DANS LE PAYSAGE URBAIN EN PARTICIPANT À LA MISE EN VALEUR DES CARACTÉRISTIQUES DU SECTEUR KATERI TOUT EN SOULIGNANT SON IMPORTANCE HISTORIQUE PAR UN CHOIX DE MATÉRIAUX DISTINCTIFS, REPRÉSENTATIF DE SON MILIEU D'INSERTION.

CRITÈRES		RÉPONDRE AUX CRITÈRES					COMMENTAIRES
		NON		OUI			
5.1	Préconiser l'utilisation de matériaux de revêtement extérieur nobles et de qualité supérieure, lesquels serviront le style architectural;	1	2	3	4	5	
5.2	Favoriser la mise en valeur architecturale des bâtiments par l'ajout de matériaux complémentaires de qualité;	1	2	3	4	5	
5.3	Hammoniser les façades des bâtiments afin qu'elles comportent un assemblage cohérent de différents matériaux;	1	2	3	4	5	
5.4	Prévoir un jeu de matériaux et de texture dynamisant l'architecture du bâtiment;	1	2	3	4	5	
5.5	Privilégier les matériaux nobles, à caractère patrimonial ainsi que les couleurs sobres, incluant le rouge brique, le brun et le gris dans un souci d'harmonie avec les particularités culturelle et historique du secteur Kateri;	1	2	3	4	5	
5.6	Favoriser un jeu de matériaux et des couleurs minimisant l'effet de hauteur des étages supérieurs et maximisant l'intégration du bâtiment dans son milieu d'insertion;	1	2	3	4	5	
5.7	Hammoniser la tonalité des couleurs des différents matériaux utilisés et veiller à la cohérence avec le milieu d'insertion;	1	2	3	4	5	
5.8	Favoriser une utilisation et une répartition des matériaux, notamment la brique d'argile, la pierre et le bois, évoquant l'histoire du secteur Kateri.	1	2	3	4	5	

SECTION 36

Dispositions applicables à la zone H-406, secteur Kateri

ARCHITECTURE
DÉTAILS
ARCHITECTURAUX

OBJECTIF 6

FAVORISER LA REVALORISATION DU SECTEUR ET L'INTÉGRATION DU PROJET À SON MILIEU D'INSERTION PAR DES DÉTAILS ARCHITECTURAUX DE QUALITÉ, RÉINTERPRÉTANT RESPECTUEUSEMENT LES ÉLÉMENTS IDENTITAIRES ET HISTORIQUES PROPRES AU SECTEUR KATERI

CRITÈRES		RÉPOND AUX CRITÈRES					COMMENTAIRES
		NON		OUI			
6.1	Privilégier l'ajout d'éléments d'ornementation servant le style architectural du bâtiment tout en reflétant le caractère historique et l'attachement au fleuve Saint-Laurent du secteur Kateri;	1	2	3	4	5	
6.2	Encourager la réinterprétation d'éléments représentatifs du caractère identitaire du lieu et leur intégration dans le langage architectural du bâtiment;	1	2	3	4	5	
6.3	Souligner par des détails architecturaux certaines composantes architecturales, tels les changements d'étages, les arêtes du bâtiment, les décrochés, les changements de matériaux et couleurs;	1	2	3	4	5	
6.4	Prévoir des galeries/balcons dont les éléments de sécurité sont ouvragés ou en panneau de verre;	1	2	3	4	5	
6.5	Miser sur les détails architecturaux pour dynamiser les façades des bâtiments, lesquels éviteront la monotonie de l'architecture;	1	2	3	4	5	
6.6	Marquer l'entrée principale par un détail singulier et articulé, afin de conférer un cérémonial à l'entrée du bâtiment;	1	2	3	4	5	
6.6	Dissimuler tout élément d'ancrages par un écran, un élément architectural ou un aménagement paysager.	1	2	3	4	5	

SECTION 36

Dispositions applicables
à la zone H-406, secteur
Kateri

ARCHITECTURE

TRAITEMENT DES
OUVERTURES

OBJECTIF 7

PRÉVOIR UN TRAITEMENT DES OUVERTURES SUR LE DOMAINE PUBLIC ET LES LIENS ACTIFS, AFIN DE CRÉER UN DIALOGUE AVEC LE MILIEU D'INSERTION ET DE CONTRIBUER À LA MISE EN VALEUR DES ÉLÉMENTS D'INTÉRÊT CULTUREL ET PAYSAGER DE CELUI-CI.

CRITÈRES		RÉPONDRE AUX CRITÈRES					COMMENTAIRES
		NON			OUI		
7.1	Favoriser des ouvertures importantes afin de contribuer à l'animation et à la convivialité du site;		3	4	5		
7.2	Encourager la construction de bâtiments présentant une fenestration large et abondante, comportant un maximum d'ouverture sur les façades adjacentes au domaine public afin de créer un dialogue avec celui-ci;		3	4	5		
7.3	Privilégier des façades de bâtiment comportant des ouvertures généreuses;		3	4	5		
7.4	Mettre en évidence l'entrée principale des bâtiments par un choix de portes et de matériaux donnant un caractère distinctif et unique à cette ouverture;		3	4	5		
7.5	Privilégier un prolongement de la démarcation des espaces privatifs dans le traitement architectural des entrées privatifs;		3	4	5		
7.6	Orienter les façades des bâtiments afin d'optimiser les ouvertures donnant sur des perspectives de vues de qualité, notamment celles offertes par le fleuve Saint-Laurent et les éléments d'intérêt.		3	4	5		

SECTION 36

Dispositions applicables
à la zone H-406, secteur
Kateri

ARCHITECTURE

OBJECTIF 7

PRÉVOIR UN TRAITEMENT DES OUVERTURES SUR LE DOMAINE PUBLIC ET LES LIENS
ACTIFS, AFIN DE CRÉER UN DIALOGUE AVEC LE MILIEU D'INSERTION ET DE CONTRIBUER
À LA MISE EN VALEUR DES ÉLÉMENTS D'INTÉRÊT CULTUREL ET PAYSAGER DE CELUI-CI.



Contexte : Des éléments distinctifs entre les étages, ici les couleurs et le traitement des ouvertures, contribuent à atténuer l'effet de hauteur des bâtiments.
Lieu : Bayview, Toronto. Source : jamesedillon.com



Contexte : La distribution des ouvertures souligne la forme du bâtiment plus ancien.
Lieu : Musée des beaux-arts, Montréal. Source : AAPPQ



Contexte : Les briques d'argile rouges et brunes sont intimement liées au secteur Kateri. Lieu : Sainte-Catherine



Contexte : La maison Hilaire-Guérin présente de multiples caractéristiques inscrites dans la mémoire du lieu incluant la forme du toit, les mansardes et le balcon. Lieu : Sainte-Catherine



Contexte : La disposition des ouvertures, la volumétrie et le jeu des matériaux sont des caractéristiques des églises de Sainte-Catherine, passées et actuelles. Lieu : Sainte-Catherine



Contexte : Les briques d'argile rouges et brunes sont intimement liées au secteur Kateri. Lieu : Sainte-Catherine

SECTION 36

Dispositions applicables
à la zone H-406, secteur
Kateri

AMÉNAGEMENT

AMÉNAGEMENTS
PHYSIQUES ET
PAYSAGERS

OBJECTIF 8

PRÉCONISER UN CONCEPT D'AMÉNAGEMENT DU SITE VALORISANT L'ARCHITECTURE DES BÂTIMENTS, LES LIENS ACTIFS ET LA QUALITÉ PAYSAGÈRE DU LIEU TOUT EN PARTICIPANT À LA PRÉSERVATION DU CARACTÈRE CULTUREL ET RÉCRÉATIF DU MILIEU D'INSERTION PAR DES AMÉNAGEMENTS PHYSIQUES ET PAYSAGERS DE QUALITÉ,

CRITÈRES	RÉPONDRE AUX CRITÈRES					COMMENTAIRES
	NON			OUI		
8.1 Préconiser un aménagement paysager préservant les caractéristiques naturelles et la végétation existante;	1	2	3	4	5	
8.2 Inclure des aménagements paysagers conçus pour réduire l'impact des stationnements extérieurs et des équipements techniques;	1	2	3	4	5	
8.3 Promouvoir une gestion écologique des eaux pluviales afin qu'elles contribuent à un environnement urbain à faible impact environnemental, notamment au niveau des aménagements en bordure des liens actifs et des aires de stationnement;	1	2	3	4	5	
8.4 Créer des aménagements mettant en valeur des perspectives visuelles du milieu d'insertion tout en préservant les aménagements à valeur esthétique ou paysagère existants du site;	1	2	3	4	5	
8.5 Favoriser des aménagements distinctifs contribuant à un dialogue avec l'architecture du bâtiment;	1	2	3	4	5	
8.6 Privilégier la création de zones d'ombragées, d'aires de jeux et de détente par l'intégration de la végétation existante aux nouveaux aménagements;	1	2	3	4	5	
8.7 Agrémenter les liens actifs d'aménagement de façon à ce que ceux-ci soient définis et conviviaux tout en favorisant une circulation aisée pour tous les usagers;	1	2	3	4	5	
8.8 Limiter l'augmentation d'îlot de chaleur dans les aires de stationnement en créant des zones ombragées par la plantation de végétaux;	1	2	3	4	5	
8.9 Prévoir des aménagements paysagers et physiques soulignant le caractère culturel et l'importance identitaire du secteur Kateri notamment dans le choix des espèces végétales, des matériaux et du mobilier urbain;	1	2	3	4	5	
8.10 Préserver l'intimité des occupants des lots voisins par la modulation des étages supérieurs, l'aménagement des toits-terrasses et la planification des ouvertures du bâtiment.	1	2	3	4	5	

SECTION 36

Dispositions applicables
à la zone H-406, secteur
Kateri

AMÉNAGEMENT
ÉCLAIRAGE

OBJECTIF 9

PRÉVOIR UN ÉCLAIRAGE ARCHITECTURAL DES BÂTIMENTS METTANT EN VALEUR LES DÉTAILS ARCHITECTURAUX ET LES AMÉNAGEMENTS, AFIN DE CRÉER UNE AMBIANCE NOCTURNE DU LIEU

CRITÈRES		RÉPONS AUX CRITÈRES					COMMENTAIRES
		NON		OUI			
91	Faire en sorte que les équipements d'éclairage contribuent à la signature architecturale du bâtiment et à l'ambiance nocturne du lieu de façon exceptionnelle;	1	2	3	4	5	
92	Privilégier des équipements d'éclairages décoratifs en lien avec le style architectural, contribuant à rendre les lieux agréables et sécuritaires;	1	2	3	4	5	
93	Favoriser des équipements d'éclairage mettant en valeur les liens actifs et l'aménagement paysager du lieu;	1	2	3	4	5	
94	Préconiser un concept d'éclairage d'ensemble respectueux de la diversité des usages et mettant en valeur les caractéristiques identitaires du lieu.	1	2	3	4	5	

SECTION 36

Dispositions applicables à la zone H-406, secteur Kateri

AMÉNAGEMENT

ALLÉE D'ACCÈS,
STATIONNEMENT ET
LIENS ACTIFS

OBJECTIF 10

CONCEVOIR DES ACCÈS, DES ALLÉES DE CIRCULATION ET DES AIRES DE STATIONNEMENT FONCTIONNELLES MINIMISANT L'IMPACT NÉGATIF DES SURFACES MINÉRALISÉES, TOUT EN PRIVILÉGIANT DES LIENS ACTIFS SÉCURITAIRES DANS UN SOUCI D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE ET DE VALORISATION DES PERCÉES VISUELLES SUR LES ÉLÉMENTS D'INTÉRÊTS DU SECTEUR.

CRITÈRES		RÉPONDს AUX CRITÈRES					COMMENTAIRES
		NON			OUI		
10.1	Aménager les accès au terrain et les allées de circulation afin qu'elles préservent la sécurité des usagers tout en respectant l'organisation spatiale du secteur;	1	2	3	4	5	
10.2	Voir au partage des accès et allées de circulation afin de créer ou maximiser des espaces verts en bordure de rue et au pourtour du bâtiment;	1	2	3	4	5	
10.3	Planifier l'arrimage entre le domaine public et privé afin de maximiser la sécurité et la cohabitation des usagers;	1	2	3	4	5	
10.4	Encourager l'emploi de matériaux et l'utilisation de techniques alternatives, intégrées et durables des espaces carrossables d'une aire de stationnement et des liens actifs dans un souci de développement durable;	1	2	3	4	5	
10.5	Prôner des initiatives de réduction des gaz à effet de serre en encourageant l'implantation de stationnements pour vélo et de bornes de recharge pour véhicules électriques dans un aménagement de qualité;	1	2	3	4	5	
10.6	Harmoniser les trajets et les aménagements des liens actifs avec le caractère culturel du secteur Kateri et les caractéristiques architecturales des éléments d'intérêt identitaires environnants;	1	2	3	4	5	
10.7	Favoriser un concept d'aménagement maximisant le nombre d'espaces de stationnement à l'intérieur du bâtiment;	1	2	3	4	5	
10.8	Préconiser l'intégration architecturale des aires de stationnement;	1	2	3	4	5	
10.9	Sécuriser les déplacements actifs et favoriser la cohabitation des automobilistes, cyclistes et piétons par l'aménagement de mesures d'atténuation de la circulation;	1	2	3	4	5	
10.10	Concevoir des aménagements paysagers permettant d'intégrer ou de dissimuler les stationnements extérieurs dans le milieu d'insertion.	1	2	3	4	5	

SECTION 36

Dispositions applicables
à la zone H-406, secteur
Kateri

AMÉNAGEMENT

ÉQUIPEMENTS
TECHNIQUES

OBJECTIF 11

MINIMISER LES IMPACTS VISUELS DES ÉQUIPEMENTS TECHNIQUES ET MÉCANIQUES,
AFIN QU'ILS SOIENT DISSIMULÉS OU NON VISIBLES DU DOMAINE PUBLIC.

CRITÈRES		RÉPONDRE AUX CRITÈRES					COMMENTAIRES
		NON		OUI			
9.1	Dissimuler les équipements techniques de façon architecturale;	1	2	3	4	5	
9.2	Intégrer les écrans servant à dissimuler les équipements techniques à l'architecture du bâtiment;	1	2	3	4	5	
9.3	Minimiser l'impact visuel et les nuisances liées à la gestion des collectes sélectives;	1	2	3	4	5	
9.4	Favoriser l'aménagement et l'implantation des équipements techniques non visibles du domaine public;	1	2	3	4	5	
9.5	Intégrer les branchements et les éléments d'ancrages des équipements techniques à l'architecture du bâtiment;	1	2	3	4	5	
9.6	Agencer les équipements techniques aux matériaux et couleurs de revêtement des bâtiments;	1	2	3	4	5	
9.7	Privilégier le raccordement des bâtiments aux réseaux câblés de distribution (Bell, Hydro-Québec, Vidéotron, autres) en aérosouterrain et considérer l'emplacement des futures boîtes électriques.	1	2	3	4	5	

SECTION 36

Dispositions applicables
à la zone H-406, secteur
Kateri

AMÉNAGEMENT

OBJECTIF 11

MINIMISER LES IMPACTS VISUELS DES ÉQUIPEMENTS TECHNIQUES ET MÉCANIQUES,
AFIN QU'ILS SOIENT DISSIMULÉS OU NON VISIBLES DU DOMAINE PUBLIC.



Contexte : L'entrée du stationnement souterrain est intégrée au bâtiment et la visibilité est préservée pour l'intersection avec le trottoir. Lieu : Sainte-Catherine



Contexte : L'aménagement paysager appuie le style architectural et favorise l'utilisation des liens actifs. Lieu : Westrook, Vancouver / Source Vivre en Ville et Ville de Sainte-Catherine



Contexte : La végétalisation des liens actifs participe au dynamisme des espaces entre les bâtiments. Lieu : Sherwood Park, Toronto / Source Trolleybus development



Contexte : La conservation des arbres matures participe à la qualité des liens actifs. Lieu : Allée de Bellevue, Québec / Source Vivre en Ville et Ville de Sainte-Catherine



Contexte : Les allées d'accès et l'aménagement du site favorisent une interface soignée entre les domaines public et privé. Source BC2 et Ville de Sainte-Catherine